

ASSEMBLÉE NATIONALE
Québec

Place aux citoyens

Commenter un sujet à l'étude

Sujet du commentaire Projet de loi no 14

Nom de la commission Commission de la culture et de l'éducation

NOM : PAILLÉ	PRÉNOM : MICHEL - GENRE : M
--------------	-----------------------------

RÉSUMÉ

L'auteur propose une francisation soutenue des immigrants adultes qui ne connaissent pas le français en arrivant. Au moins 12 nouvelles classes devraient être formées chaque semaine, au lieu de seulement 4 fois l'an.

À l'article 3 du projet de loi, il y a volonté de promouvoir l'usage du français. L'auteur s'inquiète cependant du nombre de francophones qui considèrent l'usage de l'anglais comme plus prestigieux et plus efficace. Pour plus de clarté et de simplicité, l'auteur propose un amendement à un alinéa de l'art. 3.

Relativement à l'art. 51 du projet de loi 14, l'auteur dénonce une entreprise qui a fait de bonnes affaires au Québec sans respecter la loi 101 (affichage unilingue anglais), à proximité de l'Assemblée nationale, notamment au ministère des Ressources naturelles.

S'inspirant des recensements du Canada, l'auteur propose de colliger une information supplémentaire auprès des immigrants qui affluent année après année. Si on connaît bien leur langue maternelle, on ne sait rien par contre de la langue qu'ils utilisent habituellement au moment de leur arrivée au Québec.

ASSEMBLÉE NATIONALE
Québec

Place aux citoyens

Commenter un sujet à l'étude

Sujet du commentaire Projet de loi no 14

Nom de la commission Commission de la culture et de l'éducation

NOM : PAILLÉ

PRÉNOM : MICHEL - GENRE : M

COMMENTAIRES

Présentation de l'auteur

Diplômé en histoire de l'Université de Montréal (M.A., 1973) et en démographie des universités de Pennsylvanie (M.A., 1975) et de Montréal (M.Sc., 1976). Professeur en sociologie à l'Université Bishop's (1977-1980).

Agent de recherche au Conseil de la langue française (1980-2002) et à l'Office québécois de la langue française (OQLF, 2002-2004). Président de l'Association des démographes du Québec (1989-1993). Contractuel pour l'OQLF (2005-2011) et pour la Commission Bouchard et Taylor (2007-2008).

Chercheur associé à la Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec (UQÀM, 2004-2008). [Blogueur au Huffington Post Québec](#) depuis sa fondation en février 2012.

A publié [Les caractéristiques linguistiques de la population du Québec](#) (OQLF, 2011), ainsi que sur *La fécondité des groupes linguistiques* et sur *La langue de l'enseignement au Québec* (OQLF, 2008).

EXPOSÉ GÉNÉRAL

Nombreux sont ceux qui croient que la pérennité du fait français au Québec est une question relevant d'une politique linguistique, voire de la seule Charte de la langue française (loi 101). L'analyse d'ensemble de la situation démographique du Québec m'a plutôt amené à conclure que la politique linguistique la plus parfaite, même rigoureusement appliquée, [ne saurait remplacer une politique de population articulée](#). Bref, comme je l'écrivais déjà en 1999, [«La loi 101 ne suffit plus»](#).

Pour couper court, car ce n'est pas l'objet de cette Commission parlementaire, je note d'abord que notre fécondité n'assure plus le remplacement des générations depuis plus de 40 ans. Ensuite, l'immigration internationale a fait l'objet d'une forte augmentation ces dernières décennies¹ sans un véritable débat de société. Enfin, et surtout, les ressources nécessaires à l'intégration (sociale, culturelle, économique, linguistique) de plus de 1000 personnes accueillies chaque semaine, sont insuffisantes.

QUELQUES SUGGESTIONS

Dans le cadre du projet de loi 14, je présente sommairement quelques commentaires et suggestions. Il me sera impossible d'être exhaustif.

La francisation des immigrants

Au cours de la dernière campagne électorale, le parti qui forme maintenant le gouvernement, affirmait qu'il «rendra obligatoire les cours de francisation aux immigrants n'ayant pas une connaissance fonctionnelle de la langue française». Il comptait offrir «une gamme élargie de cours de francisation [...] les soirs et les fins de semaine».

Ces intentions, attendues depuis longtemps, sont louables. Car la francisation des immigrants m'a toujours semblée comme étant le point faible de notre politique linguistique. Il est désolant de constater que de nouvelles classes de français ne sont

formées que 4 fois par année, alors qu'il faudrait en former 12, 15, voire 17 par semaine pour faire apprendre les rudiments du français aux immigrants arrivés au cours de la semaine précédente.

Ainsi, aucun immigrant n'aurait à attendre bien longtemps avant d'entrer en classe de francisation. Sauf pendant deux semaines en été, et 2 autres au temps de Noël, de nouveaux cours de français devraient débiter à chaque semaine et durer plus longtemps qu'actuellement. Comme dans le réseau de la santé, et contrairement au milieu de l'éducation, les professeurs et tout le personnel de soutien, travaillant auprès des immigrants, ne prendraient pas leurs vacances en même temps,. Si un seul organisme était chargé de cette seule fonction ([j'ai déjà proposé la création d'une Agence](#)), son budget annuel (incluant ce qui est déjà investi) serait plus important que celui des organismes de la loi 101 réunis. C'est dire toute l'importance de la francisation des immigrants adultes, surtout qu'une large portion d'entre eux parle l'anglais en arrivant ici.

J'ai noté que les articles 69 à 74 du projet de loi 14 font état des intentions du gouvernement d'agir en ce sens. Restera à les appliquer rigoureusement.

Promotion du français

Nombreux sont ceux qui perçoivent la majorité francophone du Québec comme étant unanime relativement au français. On croit à tort que tous les francophones sont attachés à leur langue, tiennent à leurs droits linguistiques, et revendiquent ces droits si nécessaire. Dans cette optique, s'il y a manquement, les francophones ne sont jamais à blâmer.

Or, reconnaissons que des francophones n'attachent aucune importance au français. Pire, certains sont hostiles au français en général et à la loi 101 en particulier. Il m'intéresserait de savoir combien de francophones voient dans l'usage de l'anglais une langue plus prestigieuse et plus efficace en divers domaines : travail, communications, commerce, affaires, information (journaux, radio, télé), carrière

scientifique ou artistique, etc. Que ces francophones, souvent plus heureux de montrer leur connaissance de l'anglais que de faire entendre du français, soient 150 000, 200 000, voire 300 000, n'a pas la même signification que s'ils n'étaient que quelques centaines.

L'État québécois a baissé la garde à propos des convictions et des comportements des francophones relativement au français. [J'ai posé la question suivante](#) : «Qui d'autre que le seul gouvernement francophone d'Amérique du Nord peut prendre le relais d'Impératif français, cet organisme qui loue temps et espace dans les médias pour suggérer de faire entendre du français?»

En rédigeant son projet de loi 14, le gouvernement actuel s'est peut-être inspiré de l'un des partis d'opposition qui suggérait des «actions permanentes de promotion, de sensibilisation, de valorisation de la culture et de la langue française [afin] de rehausser l'intérêt de parler français et la fierté de bien le parler». Je vois à l'article 3 du projet de loi une volonté de «promouvoir» l'usage du français. Mais l'alinéa 1.1, section 2°, ne me semble pas très clair. Il se lit ainsi : «en veillant à promouvoir la possibilité [sic] pour tous ceux qui le désirent [sic] de vivre en français au Québec, en en faisant la langue d'usage public». Pour donner plus de force à la loi 101, ne vaudrait-il pas mieux retoucher cet alinéa comme suit : «en veillant à promouvoir l'usage du français en tout temps et en tout lieu par quiconque sait le parler» ?

Mandat d'inspection de l'Office québécois de la langue française

Il y a quelques années, j'ai porté plainte à l'Office québécois de la langue française à propos d'un système de contrôle automatisé pour entrer ou sortir d'un stationnement près de chez moi, derrière le ministère des Ressources naturelles (880, chemin Sainte-Foy, Québec). Il m'a fallu patienter une dizaine de mois avant que l'on enlève de simples autocollants du genre «AUTOMOBILE TRAFFIC ONLY» ou «NO MOTOR CYCLE». Hélas, 2 barrières brisées ont été remplacées par des neuves, avec leurs étiquettes indiquant, 8 fois au total : «AUTOMOBILE TRAFFIC ONLY». Dois-je porter plainte à nouveau ?

De même pour des centaines de stationnements que l'on trouve partout ici même à Québec. Une entreprise du nom d'AMANO McGANN a fait de bonnes affaires avec son modèle «[AGP-1700 Series Parking Gate](#)». Ce modèle est très répandu. C'est le cas des stationnements du Centre hospitalier Saint-Sacrement, à 3 kilomètres de l'Assemblée nationale.

Si je comprends bien l'art. 51 du projet de loi 14, la Charte de la langue française sera amendée de façon à permettre à l'OQLF d'agir par lui-même sans attendre de recevoir des plaintes. Mais ne serait-il pas possible de combattre ce mal à la source : exiger que des entreprises du genre AMANO McGANN se conforment à la loi 101 pour continuer à opérer au Québec ?

Connaître la langue parlée par les immigrants à leur arrivée

En ce qui concerne l'immigration internationale, les statistiques annuelles sur les flux migratoires proviennent d'Ottawa. Le gouvernement fédéral n'a jamais pensé colliger des données portant sur la langue parlée. On connaît la langue maternelle des immigrants, mais on ne sait rien sur la langue qu'ils utilisent le plus couramment au moment de migrer au Québec. Cette information manquante oblige les chercheurs à faire des estimations grossières.

En 35 ans de loi 101, le Québec n'a jamais pensé faire une demande au gouvernement fédéral en ce sens. Comme il s'agit d'un pouvoir partagé entre Ottawa et les provinces, le Québec pourrait, à mon sens, obliger l'administration fédérale. Il suffirait de poser la question s'adressant à tous dans les recensements du Canada. Obtenir cette info supplémentaire ferait un grand bien pour nos connaissances.

RÉFÉRENCE :

¹ Lier sous-fécondité et forte immigration conduit à un ouvrage de Michael Teitelbaum et Jay Winter paru à New York il y a 15 ans. Son titre est éloquent : *A Question of Numbers : High Migration, Low Fertility, and the Politics of National Identity*, Hill & Wang, 1998. Les 4 premiers mots du titre ont été traduits en français par : *Une bombe à retardement*.